



COMMUNE D'ANDRES

Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la Mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 21 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CANELLE Guy, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, HÉNAULT Ludivine, LAPORTE Christian, LEBAS Cédric, MOUCHON Claudine, REYNOUDT Marie, RÉNIER Stéphane, TURPIN Allan, VALENTIN Anthony, VANHAECKE Mathilde. (14/19)

Absent(s) avec transfert de pouvoir : BLANQUART Frédéric (pouvoir à GLORIAN Christiane), DUNE Nathalie (pouvoir à LEBAS Cédric), MATRINGHEN Myriam (pouvoir à TURPIN Allan), QUENETTE Palmire (pouvoir à HÉNAULT Ludivine), RÉNIER Antoine (pouvoir à RÉNIER Stéphane). (05/19)

Absent(s) sans transfert de pouvoir : (00/19)

Secrétaire de séance : VALENTIN Anthony

Auxiliaire du secrétaire de séance : GUÉGAN Dorothée

Ordre du jour :

- 1) Approbation des procès-verbaux du 06 décembre 2022 et du 19 décembre 2022
- 2) Financement de la sensibilisation au « Foot-Fauteuil » dans le cadre de la semaine de la bienveillance (délibération)
- 3) Convention entre la commune d'Andres et la CAF concernant l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires 2023 » (délibération)
- 4) Étude énergétique de la salle des fêtes (délibération sous réserve)
- 5) Étude thermique des bâtiments communaux, subventionnable par le SYMPAC (délibération)
- 6) Demande de subvention au titre du dispositif FSPS pour la construction du bâtiment périscolaire (délibération)
- 7) Réalisation d'un diagnostic de l'église Saint Jean-Baptiste
- 8) Acquisition des parcelles A1735 ET A1737 (rue des écoles) pour la création d'une prairie inondable (délibération sous réserve)

- 9) Demande de subvention au titre du FARDA volet « études » pour la création d'un espace de biodiversité avec aménagements paysagers (délibération)
- 10) Demande de subvention au titre du FARDA pour l'acquisition de terrains (délibération)
- 11) Réalisation d'un relevé altimétrique concernant le fossé d'échelle de la rue Lannoy (délibération)
- 12) Installation d'une épicerie dans la commune (délibération)
- 13) Financement de la course cycliste (délibération)
- 14) Financement de la soirée gaming (délibération)
- 15) Convention pour le prêt de la salle de sport à la COB de Fréthun (délibération)
- 16) Études de demandes de subventions diverses (délibération)
- 17) Questions diverses
- 18) Communiqué du Maire

PRÉAMBULE

Monsieur Le Maire demande aux Élus l'autorisation d'ajouter un point urgent concernant la demande de validation d'un devis d'une association pour la semaine de la bienveillance qui aura lieu dans la semaine du 27 mars au 02 avril 2023.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette demande.

1) Approbation des procès-verbaux du 06 décembre 2022 et du 19 décembre 2022

Délibération afférente : néant

- Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 06 décembre 2022. Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** avec 18 voix POUR et 01 ABSTENTION le procès-verbal de la réunion du 06 décembre 2022.

Abstention de : FONTAINE Joël.

- Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 19 décembre 2022. Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** avec 15 voix POUR et 04 ABSTENTIONS le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2022.

Abstentions de : FONTAINE Joël, LEBAS Cédric, REYNOUDT Marie, VALENTIN Anthony.

2) Financement de la sensibilisation au « Foot-Fauteuil » dans le cadre de la semaine de la bienveillance

Délibération afférente : DEL 16-2023

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit de faire venir sur la commune une association de sport adapté qui propose la pratique du football en fauteuils roulants. Elle viendrait avec 4 fauteuils afin de permettre à des personnes « ordinaires » de se mettre en position de handicap. Cette activité se déroulerait en salle de sport lors de la semaine de la bienveillance (du 27 mars au 02 avril 2023).

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'une association et que le devis concerne entre autres les frais de transport et d'entretien du matériel (aucun bénéfice) soit 300 euros.

Après avoir présenté le devis, Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'accepter le devis de l'association « Douai Foot-Fauteuil » pour un montant de 300.00 € TTC. Cette prestation se déroulera le samedi 1^{er} avril 2023 dans le cadre de la semaine de la bienveillance.

3) Convention entre la commune et la CAF concernant l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires 2023 »

Délibération afférente : DEL 01-2023

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit d'un dossier qui va être géré par Madame Fanny TYTECA, Directrice de l'accueil de loisirs. Il ajoute qu'elle doit monter un projet en lien avec l'environnement, avec des fondements intergénérationnels (participation du CCAS).

Monsieur Le Maire souligne qu'il s'agit d'un projet autour de la création d'un jardin potager qui va venir s'implanter à l'arrière de l'école, en remplacement de l'ancien potager de l'école qui a été retiré pour permettre la construction du bâtiment périscolaire.

Monsieur Le Maire précise que ce projet est subventionnable par la CAF du Pas-de-Calais à hauteur de 80% avec des dépenses plafonnées à 10 000 euros, soit une participation communale envisagée de maximum 2 000 euros. Il ajoute que Madame Fanny TYTECA a besoin d'une délibération pour monter son projet, qui doit être finalisé pour la mi-mars.

Monsieur Le Maire précise que si le projet est accepté par la CAF, il reviendra devant le Conseil Municipal pour approbation. Il souligne que selon lui ce projet est une opportunité de recréer un espace « potager » dédié au centre de loisirs et à l'école par la même occasion. Cela permettrait aussi de revaloriser l'espace qui est derrière l'école.

Monsieur Le Maire ajoute que, comme d'habitude, ce projet ne se fera que si la subvention de la CAF est accordée.

Madame Christiane GLORIAN dit que c'est une belle idée mais demande qui sera chargé de l'entretien de ce jardin car cela pourrait vite partir dans tous les sens ? Monsieur Le Maire explique qu'avant c'était l'école qui plantait et les agents qui entretenaient. Il ajoute que pour ce nouveau projet, les enfants du centre de loisirs se chargeront d'une partie de l'entretien et les agents aideront également. De plus, il y aura des interactions avec le CCAS donc des personnes âgées pourront participer, c'est revenir à l'essentiel, partager des valeurs.

Monsieur Le Maire ajoute qu'un nouvel espace « jardin » lui a également été demandé par la Directrice de l'école.

Monsieur Christian LAPORTE précise qu'il faudra prévoir de clôturer cet espace.

Madame Christiane GLORIAN demande de quels types d'arbres fruitiers il s'agirait. Monsieur Le Maire lui répond qu'il pensait plus à un potager et à des arbustes fruitiers comme des framboisiers. Il précise que, par exemple, si l'été les enfants plantent des salades, ils auront le plaisir de les manger pendant le centre aéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'autoriser l'Accueil Collectif de Mineurs communal à participer au nom de la commune à l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires 2023 ».

4) Étude énergétique de la salle des fêtes (sous réserve de l'obtention des informations)

Délibération afférente : néant

Monsieur Le Maire informe que ce point est retiré de l'ordre du jour car il a reçu notamment la Sympac qui, entre autres, finance des études thermiques pour les bâtiments communaux dès lors ou la Municipalité se fixe un objectif à atteindre (BBC). Concernant la salle des fêtes, l'étude thermique est intégrée à la maîtrise d'œuvre. De ce fait, Monsieur Le Maire explique devoir se renseigner si l'étude est celle du bâtiment actuel (RT2012) ou si dans le tarif, il serait possible de demander des objectifs à atteindre comme BBC. Et si cela n'est pas le cas, il faudra passer une délibération car cette étude est finançable à hauteur de 80%.

Monsieur Le Maire souligne que comme il n'a pas l'information nécessaire du cabinet 2AI aujourd'hui, il reporte ce point à une prochaine séance.

5) Étude thermique des bâtiments communaux, subventionnable par le SyMPaC

Délibération afférente : DEL 02-2023

Monsieur Le Maire demande si chacun a bien été destinataire des documents. Il explique que la Sympac a passé des marchés à bons de commande auprès d'un bureau d'étude thermique. Ce dernier sera chargé d'effectuer un bilan thermique des bâtiments afin d'améliorer la consommation énergétique des bâtiments. Cette étude est subventionnable à hauteur de 50 % et même de 80 % si les travaux sont réalisés dans un délai de deux ans.

Monsieur Le Maire dit que, comme chacun le sait, d'ici quelques années, le nerf de la guerre sera la consommation des bâtiments communaux : moins la Municipalité dépensera en consommation énergétique, et plus elle restera stable financièrement. Il ajoute que si des travaux sont réalisés, comme par exemple isoler les bâtiments, la consommation énergétique va plus ou moins se stabiliser. Par contre, si rien n'est fait, la Municipalité aura une explosion de ses coûts énergétiques.

Monsieur Le Maire précise que pour chacun des trois bâtiments, le coût de l'étude est de 2 400.00 € HT mais éligible à une subvention de 50 % soit 1 200.00 €, et cela permettrait un audit complet de chaque bâtiment.

Monsieur Olivier CADET ajoute que cette étude permettrait de se voir proposer des solutions de modification ou d'aménagement et que si les travaux sont réalisés, une complétude de 30% serait ajoutée.

Monsieur Le Maire souligne que les subventions proposées sont un co-financement entre la FDE62 et la SYMPAC.

Monsieur Le Maire demande aux élus de donner leur avis sur la réalisation d'études énergétiques afin de savoir comment sont les bâtiments municipaux en termes de consommation énergétique et comment améliorer la situation afin de stabiliser les dépenses énergétiques.

Monsieur Guy CANELLE pense qu'il est toujours intéressant de trouver des solutions pour faire des économies mais il faut voir le coût financier car les bâtiments sont vieux. En termes d'isolation, il y a sûrement beaucoup à apporter.

Monsieur Le Maire précise que là, il est question d'une étude thermique et que, si son souvenir est bon, en 2015 lors du mandat de Ludovic LANGLET, une isolation par « floconnage » sur le plancher avait été réalisée à l'école maternelle, pour 1 euro.

Madame Christiane GLORIAN demande si cela est suffisant. Monsieur Le Maire répond que non, ce n'est clairement pas suffisant.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit de lancer une étude et d'obtenir des propositions. Ainsi des actions à bas coûts pourront peut-être être menées tout de suite et d'autres interventions seront à

planifier selon un plan pluriannuel d'investissement. Il s'agit pour le moment d'une analyse de l'état actuel des bâtiments.

Monsieur Cédric LEBAS, Madame Ludivine HÉNAULT, Monsieur Patrick BRIEZ, Madame Mathilde VANHAECKE, Monsieur Christian LAPORTE, Monsieur Stéphane RÉNIER, Madame Marie REYNOUDT pensent que la réalisation de cette étude est nécessaire car la situation n'ira pas en s'améliorant.

Monsieur Olivier CADET rappelle que la baisse des coûts énergétiques est une obligation fixée par le décret tertiaire.

Monsieur Christian LAPORTE demande si l'isolation sera réalisée par l'intérieur ou par l'extérieur car il pense que le froid provient des murs car à l'époque l'isolation par la dalle n'était pas faite. Monsieur Le Maire lui répond que c'est une réflexion qu'il faudra avoir par la suite, mais qu'il sera probablement moins fastidieux de la réaliser par l'extérieur.

Monsieur Guy CANELLE demande si pour une isolation par l'extérieur, des aides de l'état sont envisageables. Monsieur Le Maire lui répond affirmativement.

Madame Claudine MOUCHON précise que concernant l'isolation, les normes ont dû évoluer et qu'il est, selon elle, nécessaire de lancer cette étude pour savoir sur quoi partir ensuite.

Monsieur Anthony VALENTIN est d'accord sur le fait qu'il est important de dresser un état des lieux.

Monsieur Cédric LEBAS demande si cette étude concernera également le chauffage des bâtiments. Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit avant tout d'une étude thermique mais que de toute façon, concernant le chauffage, avec la chaudière à condensation, c'est beaucoup mieux qu'avant. La plupart des radiateurs sont encore les vieux radiateurs en fonte, et même s'ils ont besoin d'être nettoyés, ils chauffent bien. Il y a une telle inertie que la chaleur reste.

Madame Christiane GLORIAN dit être d'accord pour que soit effectué cette étude afin de pouvoir connaître finement les points sensibles et ceux sur lesquels il faudra remédier au plus vite. Cela permettra de hiérarchiser les actions à mener sur chaque bâtiment.

Monsieur Joël FONTAINE est également d'accord pour lancer cette étude.

Monsieur Le Maire souligne qu'il n'y a pas de VMC dans les bâtiments municipaux, que ce soit à la mairie ou à l'école.

Monsieur Le Maire propose de passer au vote afin de décider de réaliser, ou non, l'audit énergétique des bâtiments communaux suivants :

- La mairie
- La médiathèque municipale
- L'école « les sources bleues »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** que Le bureau d'étude I THERM CONSEIL (14 allée des pierres Mayettes – 92230 GENNEVILLIERS), sous couvert de la FDE 62 et du SyMPaC, réalise l'audit énergétique des bâtiments communaux suivants :

- La mairie pour la somme de 2 400 euros HT
- La médiathèque municipale pour la somme de 2 400 euros HT
- L'école « les sources bleues » pour la somme de 2 400 euros HT

- **AUTORISE Monsieur Le Maire** à signer les trois bons de commande nécessaires à la réalisation de ces audits, après validation du dossier par le Conseil d'administration de la FDE 62.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'a pas inclus volontairement la salle de sport à cette étude à cause de la toiture qui n'est pas isolée ; mais également à cause de la consommation énergétique qui est ponctuelle, car liée à la fréquentation de la salle. De plus, le chauffage se fait à l'aide de radiateurs. Il souligne qu'il serait sûrement possible de faire des économies énergétiques dans cette salle mais au prix d'un lourd investissement.

Monsieur Le Maire en profite pour souligner qu'au niveau de la toiture de la salle de sport, une tôle n'arrête pas de se soulever et qu'il y a de l'amiante.

6) Demande de subvention au titre du dispositif FSPS pour la construction d'un bâtiment périscolaire

Délibération afférente : DEL 03-2023

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la commune d'obtenir une subvention au titre du Fonds de Soutien aux Projets Structurants (FSPS) dans le cadre de la création d'un bâtiment périscolaire. Il présente le plan de fonctionnement prévisionnel :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Montant en € HT	RECETTES PRÉVISIONNELLES	Montant en € HT
Maîtrise d'œuvre	18 620.00 €	F.A.R.D.A	87 500.00 €
Construction	349 018.96 €	CAF	89 012.97 €
V.R.D	31 227.70 €	FSPS	100 223.41 €
Mobilier	20 026.99 €	Commune- fonds propre	142 157.27 €
TOTAL	418 893.65 €	TOTAL	418 893.65 €

Madame Christiane GLORIAN demande si la Municipalité a déjà eu des retours des autres demandes de subvention. Monsieur Le Maire répond avoir eu des réponses positives concernant la CAF et le FARDA mais être encore en attente de la réponse pour le DETR.

Monsieur Le Maire précise que le montant demandé à la Région est la somme qu'il manquait pour un resté à charge de 20% par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région des Hauts-de-France au titre du dispositif de Fonds de Soutien aux Projets Structurants (FSPS) dans le cadre des travaux concernant la construction d'un bâtiment périscolaire.

7) Réalisation d'un diagnostic de l'église Saint Jean-Baptiste

Délibération afférente : DEL 04-2023

Monsieur Le Maire explique que le Département était venu sur place et a réalisé un pré diagnostic du bâtiment de l'église. Toutefois, pour établir un plan de financement global et obtenir des subventions afin d'effectuer les travaux envisageables et nécessaires, il faut faire un diagnostic.

Monsieur Le Maire précise que les devis ont été réalisés par Monsieur Philippe DEHAUDT, qui a demandé à travailler sur le sujet. Il ajoute que sur les deux devis présentés, celui de Monsieur LENOUEVEL n'a pas été réactualisé depuis le 23 février 2022 malgré les sollicitations de la Municipalité,

contrairement à celui de Madame THOMAS qui a répondu qu'elle maintenait son offre au même tarif. Cette architecte est d'ailleurs en train de s'occuper de l'église de la commune de Louches et est bien connue des services du Département.

Monsieur Le Maire précise que Madame THOMAS se propose de réaliser le diagnostic (tranche ferme) pour la somme de 6 000 euros. Il ajoute qu'elle fera des recherches historiques sur l'église, qu'elle réalisera quelques plans de coupe et dressera le diagnostic du bâtiment.

Monsieur Le Maire souligne que cette étape est le tout début de quelque chose qui est nécessaire pour ensuite aller plus loin. Le diagnostic englobe surtout la toiture, le clocher, les murs intérieurs et extérieurs, les vitraux.

Monsieur Le Maire rappelle que selon l'estimation réalisée par Monsieur Philippe DEHAUDT, il y aurait près de 700 000 euros de travaux à réaliser.

Monsieur Christian LAPORTE dit que là, la Municipalité saura à quoi s'attendre et que le plus important selon lui est la réfection de la toiture et du clocher.

Monsieur Le Maire précise qu'il faudra planifier les travaux sur plusieurs années et que donc, ce diagnostic servira pendant plusieurs années. Sachant que chaque année, une vétusté supplémentaire s'installera.

Monsieur Olivier CADET demande s'il y aura des subventions possibles. Monsieur Le Maire lui répond affirmativement et précise avoir reçu Monsieur MARCY du Département qui lui a signifié que la dépense du diagnostic pourra être réintégrée partiellement lors des demandes de subvention pour les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'accepter le devis de Madame Angélique THOMAS du cabinet Ar.t Architecte pour un montant de 6 000.00 € H.T.

Madame Christiane GLORIAN demande si le diagnostic sera réalisé cette année et si la dépense passera sur le budget de l'année 2023. Monsieur Le Maire répond affirmativement et ajoute qu'il pense que le diagnostic se fera en fin d'année, sous réserve de l'agenda de l'architecte.

8) Acquisition des parcelles A1735 et A1737 (rue des écoles) pour la création d'une prairie inondable

Délibération afférente : DEL 05-2023

Monsieur Le Maire souligne qu'une délibération a déjà été passée en décembre 2022 concernant le projet de prairie inondable.

Il ajoute que la commune a besoin d'avoir des bassins de rétention dix à vingt fois dans l'année seulement. Il n'est donc pas possible de dépenser une somme aussi importante juste pour ces quelques périodes. Il est donc nécessaire de déterminer un autre projet qui permettra à la fois de contenir l'eau lorsque c'est utile, mais aussi, le reste du temps, d'utiliser cet espace pour autre chose qu'une réserve d'eau potentielle.

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre d'une prairie inondable, l'eau va gagner sur la plaine en cas de fortes précipitations puis ensuite va la libérer lorsqu'elle va se retirer. Cela peut donc permettre une utilisation de cette plaine.

Monsieur Le Maire ajoute que lors de la montée des eaux du 16 janvier 2023, il avait eu l'information que la CCPO devait acheter le terrain. Puis lors d'une réunion en mairie date du 25 janvier 2023, la CCPO était toujours d'accord pour cet achat mais à la question de savoir quand sortirait le projet, il n'y a pas eu d'engagement clair.

Monsieur Le Maire précise que si la Municipalité achète le terrain, elle sera maître du jeu. Il ajoute qu'il y en a pour 16 000 euros pour acheter le terrain et qu'à la date d'aujourd'hui, il ne dispose d'aucune confirmation de la CCPO concernant le lancement du projet.

Monsieur Olivier CADET souligne que dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 de la CCPO, il n'est pas question d'ARARAT 2, il n'est question que d'une étude de ruissellement.

Monsieur Le Maire dit qu'une fois encore de l'argent est engagé pour réaliser des études mais rien pour acquérir des biens fonciers.

Monsieur Joël FONTAINE demande si une étude de faisabilité a été réalisée pour cela.

Monsieur Le Maire répond qu'en 2020, il y avait eu un premier jet concernant le lancement d'un projet pour lutter contre l'érosion des sols. De ce fait, des techniciens étaient venus sur le terrain mais leur rapport ne correspondait pas du tout à l'état global de la commune. Après avoir tapé du poing sur la table, le bureau d'étude était revenu et Monsieur Le Maire dit être allé leur montrer les différents sites de retenues. Cette prairie a d'ailleurs été identifiée dans le projet global de ruissellement et d'érosion des sols, tout comme y sont intégrés les fossés de la rue des écoles, les accès et le petit bassin de rétention présent sur le terrain de Monsieur DECROCQ, l'ancienne ferme QUEHEN, la constitution d'un fossé sur l'arrière des maisons de la route de Guînes (côté champs de Monsieur CALAIS).

Monsieur Joël FONTAINE demande s'il y a une étude d'impacts. Monsieur Le Maire répond négativement.

Monsieur Joël FONTAINE demande si, de ce fait, il ne faudrait pas commencer par cela afin d'estimer la faisabilité.

Monsieur Le Maire dit que c'est le but mais il faut avant tout que le terrain appartienne à la Municipalité.

Monsieur Joël FONTAINE dit que c'est une zone très urbaine et que le fait d'inonder cette parcelle pourrait avoir un impact sur notamment les parcelles voisines.

Monsieur Le Maire dit que sur cette zone il y a déjà la problématique des maisons de la rue des écoles qui n'arrivent pas à s'écouler parce qu'il y a effectivement un fossé mais que ce dernier débouche sur rien. L'idée est de reprendre globalement cette zone et de permettre à ces maisons de s'écouler.

Monsieur Le Maire dit que si le projet est fait correctement, ça ne peut que protéger les maisons qui sont sur le côté de la plaine et qui sont plus basses. Actuellement les maisons se déversent sur ce terrain mais celles qui sont en contre-bas reçoivent l'eau.

Monsieur Le Maire ajoute que c'est aussi l'occasion de faire de ce terrain quelque chose d'assez qualitatif en termes de lieu de biodiversité et d'aménagement paysager. Il précise que ce terrain avait déjà été réservé par le SIRA qui s'était engagé à acheter ce terrain pour ensuite le restituer à la commune d'Andres pour en faire un piège à nitrates. Mais le positionnement du SIRA sur le sujet n'est pas légal car il s'agissait juste d'un courrier du Président et la décision n'était jamais passée par le Conseil d'administration.

Monsieur Le Maire rappelle que la délibération est déjà prise mais ce soir, il souhaite savoir si les élus veulent laisser la main à la CCPO ou y aller seuls, sachant que la CCPO pourra rattraper le projet dans quelques mois, une fois que l'étude sera lancée.

Il ajoute que l'acquisition de la parcelle pourra permettre ensuite de lancer auprès de BPH une étude altimétrique, un inventaire faune/flore et une esquisse de ce qu'il serait possible d'imaginer en termes de retenue d'eau et d'aménagement.

Madame Christiane GLORIAN dit que le tout est de savoir si c'est une urgence ou s'il est possible d'attendre la CCPO.

Monsieur Le Maire répond qu'il a cru voir le 16 janvier 2023 que ce n'était pas une urgence pour la CCPO mais il précise que pour lui, c'en est une. Il ajoute qu'il relance la CCPO depuis la semaine dernière et on ne lui donne aucun délai de réalisation.

Monsieur Christian LAPORTE pense que la CCPO ne donnera pas d'argent car elle ne veut pas entendre parler de bassin de rétention. Il ajoute que pour la Commune, il est prioritaire de bloquer l'eau qui arrive. La CCPO a fait le contraire en agrandissant les fossés alors qu'il était prévu de mettre des haies et de faire des talus pour canaliser l'eau. Monsieur Le Maire confirme cela et qualifie ces fossés « d'autoroutes ».

Monsieur Olivier CADET souligne que sur les hauteurs de Guînes des haies ont été plantées un peu partout et ça freine bien l'eau. Selon lui, ils auraient dû faire cela partout.

Madame Christiane GLORIAN pense que l'achat de cette parcelle est une opportunité mais que ce n'est pas l'endroit idéal pour vraiment limiter la crue. Cette prairie inondable déchargera la Rivière du moulin en cas de crue mais ne déchargera pas la Rivièrette. Elle justifie que c'est plus loin que la Rivièrette rejoint la rivière du Moulin.

Monsieur Le Maire répond que rue des écoles, il y a déjà une sacrée quantité d'eau qui arrive.

Madame Christiane GLORIAN pense que l'endroit aurait été plus propice au niveau des champs de Monsieur CALAIS pour faire un bassin qui aurait tamponné le flux des deux rivières.

Monsieur Le Maire fait remarquer que c'est déjà là qu'avait cassé un pont en 2008. Madame Christiane GLORIAN répond qu'à ce moment, la rivière du Moulin n'avait pas monté contrairement à la Rivièrette puisque ce n'était pas le même bassin versant.

Monsieur Le Maire rappelle que l'idée n'est pas seulement de faire une retenue d'eau mais aussi un espace aménagé qui serait subventionnable. Il dit être d'accord avec Madame Christiane GLORIAN que cela ne va pas suffire et que l'idéal aurait été une partie du terrain de Monsieur CALAIS.

Madame Christiane GLORIAN souligne que l'achat du terrain, puis l'étude et ensuite l'aménagement auront un coût financier.

Monsieur Olivier CADET précise que la compétence de la lutte contre les inondations n'est pas celle de la commune et que normalement cet investissement doit revenir à la CCPO. Mais il faut le faire pour avancer.

Monsieur Le Maire précise pouvoir obtenir 20% de subvention par le biais du FARDA pour l'acquisition du terrain. L'étude sera également peut-être subventionnable.

Monsieur Le Maire justifie avoir relancé la CCPO avant de venir en conseil municipal. De plus, dans le ROB, aucune ligne n'est prévue concernant la lutte contre les inondations mis à part les études.

Monsieur Olivier CADET propose de se laisser encore quelques mois.

Madame Christiane GLORIAN demande à Monsieur Le Maire si auprès de Monsieur PARISSAUX il s'est engagé à acheter le terrain en 2023. Monsieur Le Maire répond affirmativement.

Monsieur Le Maire dit ne pas savoir si la Municipalité peut lancer une étude sur un terrain qui ne lui appartient pas. Après cela pourrait se justifier par le fait que la commune veut y lancer un projet mais il faudrait déjà obtenir l'accord des propriétaires.

Monsieur Le Maire propose de lancer l'étude par le cabinet BPH et que peut-être qu'entre-temps la CCPO viendra se raccorder au projet et acheter le terrain, même s'il précise ne pas y croire beaucoup. Monsieur Olivier CADET pense qu'il vaudrait peut-être mieux commencer par lancer l'étude de faisabilité avant de procéder à l'achat de la parcelle.

Monsieur Guy CANELLE demande qui va procéder au nettoyage de la parcelle, nécessaire pour le lancement de l'étude. Par une entreprise ou par les cantonniers ?

Monsieur Le Maire lui répond que dans l'idéal le relevé topographique doit être réalisé maintenant car toutes les hautes herbes sont tombées.

Monsieur Guy CANELLE explique que là, il y a déjà beaucoup d'eau, provenant de différents lieux (rue des écoles, route de Guînes...), qui arrive au même endroit. De ce fait, Il dit ne pas être certain que ça va aider d'acheter cette parcelle. Il ajoute que Monsieur CALAIS a refait deux fossés et depuis son champ

n'est plus inondé mais l'eau arrive maintenant dans le fossé entre chez Madame KIEKEN et Monsieur CALAIS.

Monsieur Le Maire dit que si sur un verre plein on en retire ne serait-ce que 20%, il n'est plus plein. Il souligne que ce secteur est un lieu stratégique où il n'y a rien.

Monsieur Guy CANELLE, en référence à la montée des eaux de janvier 2023, précise que s'il pleuvait encore une demi-heure ce jour-là, la flaque de Monsieur DUCLOY, la flaque de Madame KIEKEN et la Rivièrette se rejoignaient. Par contre, chez Monsieur CALAIS, il n'y avait pas d'eau dans le champ.

Monsieur Guy CANELLE pense qu'il ne faut pas attendre la CCPO, qu'il faut s'engager car ARARAT 1, ça fait 20 ans que ça dure.

Madame Christiane GLORIAN dit que si l'initiative est engagée par la Commune, elle ne pense pas que la CCPO prendra le train en marche.

Madame Mathilde VANHAECKE pense que ça arrangera la CCPO que ce soit la Commune qui achète car ce sera sur nos propres deniers.

Monsieur Le Maire résume, il y a deux solutions :

- La Commune achète le terrain puis lance l'étude
- Ce soir, la Commune prend juste la délibération pour lancer l'étude sans engager la Commune sur quoi que ce soit. Cela permettra de gagner 3 à 4 mois, le temps de la réalisation de l'étude. Et si d'ici ce délai, la CCPO ne s'est pas manifestée, il sera temps de se poser la question.

Monsieur Le Maire ajoute que cette solution est sous réserve que les propriétaires laissent BPH accéder au terrain. Il précise être en bon terme avec Monsieur PARISSAUX.

Monsieur Le Maire propose aux élus de l'autoriser à lancer l'étude auprès de B.P.H (relevé altimétrique, étude de la faune et de la flore, et esquisse du projet) et demande s'il y a des personnes qui ont encore des remarques.

Le Conseil Municipal reporte la confirmation de sa décision d'acquiescer au nom de la Commune les parcelles cadastrées section A n°1735 et 1737.

Par contre, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de lancer une étude topographique, incluant notamment un inventaire de la faune et de la flore et une ingénierie en génie de l'eau, afin de savoir si ces terrains sont en adéquation avec le projet futur. Est retenu le devis présenté par le cabinet B.P.H pour la somme de 4 600 € HT, sous réserve d'obtenir l'accord des actuels propriétaires.

9) Demande de subvention au titre du FARDA volet « études » pour la création d'un espace de biodiversité avec aménagements paysagers

Délibération afférente : DEL 06-2023

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la commune d'obtenir une subvention au titre du Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA) volet « études » dans le cadre de la création d'un espace de biodiversité avec aménagements paysagers.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Montant en € HT	RECETTES PRÉVISIONNELLES	Montant en € HT
Réunion de lancement	210.00 €	F.A.R.D.A	2 760.00 €
Opérations topographiques	780.00 €	Fonds propres	1 840.00 €
Inventaire faune/ Flore	2 100.00 €		

Ingénierie de l'eau	1 510.00 €		
TOTAL	4 600.00 €	TOTAL	4 600.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et d'autoriser Le Maire à solliciter une subvention au titre du F.A.R.D.A volet « études » dans le cadre de l'étude citée ci-dessus.

10) Demande de subvention au titre du FARDA pour l'acquisition de terrains

Délibération afférente : DEL 07-2023

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la commune d'obtenir une subvention au titre du Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA) dans le cadre de l'acquisition d'une réserve foncière sans affectation.

Le Maire rappelle qu'il s'agit de l'acquisition des parcelles cadastrées section A 1735 et 1737, sises rue des écoles à ANDRES, afin de créer un espace de biodiversité et d'aménagements paysagers.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Montant Net vendeur	RECETTES PRÉVISIONNELLES	Montant en € HT
Terrain	16 800.00 €	F.A.R.D.A	4 060.00 €
Frais d'acte	3 500.00 €	Fonds propres	16 240.00 €
TOTAL	20 300.00 €	TOTAL	20 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et d'autoriser Le Maire à solliciter une subvention au titre du F.A.R.D.A dans le cadre de l'acquisition du bien foncier cité ci-dessus.

11) Réalisation d'un relevé altimétrique concernant le fossé d'échelle de la rue Lannoy

Délibération afférente : DEL 08-2023

Monsieur Le Maire explique que c'est un peu la même chose qu'en 2020 pour les Marais d'Andres où la réalisation d'un relevé altimétrique avait permis de déterminer qu'il y avait une faible pente et que l'eau devait s'écouler. Les gens étaient revenus autour de la table et la discussion avait pu reprendre pour aboutir à ce que l'eau maintenant s'écoule.

Monsieur Le Maire informe que dans la rue Lannoy, l'arrière du terrain de Monsieur Bernard Leleu est complètement inondé et de plus en plus, l'eau arrive vers chez lui. De plus, chacun se positionne sur ses propres intérêts et la situation n'avance pas.

Monsieur Le Maire précise que la réalisation de ce relevé altimétrique permettra de forcer les personnes concernées par le non-écoulement de l'eau du fossé d'échelle de la rue Lannoy à faire le nécessaire pour régler cette situation. Il ajoute que les points seraient pris entre le coin des terrains de Monsieur Thierry PRINCE jusqu'après la flaque de Monsieur SEUX, soit 7 points.

Monsieur Le Maire précise que cela consisterait à des points altimétriques et à des coupes de fossés sachant que le point altimétrique revient à 260 euros pièce. Il souligne qu'il se prendra la souplesse de prendre 2 points supplémentaires sur la rue Lannoy pour voir comment on est entre le fossé d'échelle et la rue Lannoy. Cela permettra de réfléchir beaucoup plus largement sur le réseau hydraulique de ce secteur.

Monsieur Christian LAPORTE signale que rue Lannoy il y a trois ponts qui posent problème en termes d'écoulement de l'eau.

Monsieur Le Maire précise que ce problème d'inondation du terrain de Monsieur LELEU a commencé il y a environ une dizaine d'années et qu'au fond, c'est un lac.

Monsieur Le Maire explique que cette situation est la conséquence de problème de ponts et de fossés non curés.

Madame Christiane GLORIAN soulève que ce fossé d'échelle a été refait il y a deux ans.

Monsieur Le Maire dit qu'effectivement il a été refait mais depuis plutôt 4 ou 5 ans, et qu'apparemment cela a été fait dans le mauvais sens car il n'y avait justement pas de point de relevé altimétrique.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques ou des contestations sur ce sujet : aucune réponse.

Monsieur Le Maire demande si sur le principe tout le monde est POUR : réponses positives.

Madame Mathilde VANHAECKE précise qu'il faudra demander l'accord des propriétaires. Monsieur Le Maire acquiesce.

Monsieur Guy CANELLE dit que quand ce fossé a été refait il y a 4 ou 5 ans, il a été recreusé du haut de la rue Lannoy jusqu'en bas mais voudrait savoir où va ensuite ce fossé ?

Monsieur Christian LAPORTE répond qu'il arrive dans la flaque de Monsieur SEUX, mais comme son marais est envasé, il met un batardeau derrière.

Monsieur Guy CANELLE fait remarquer que justement, du fait que le marais de Monsieur SEUX est envasé, le fossé d'échelle ne peut pas bien s'écouler.

Monsieur Le Maire souligne que l'idée de ce relevé altimétrique est précisément de déterminer les points critiques et de connaître les problématiques liées à cet écoulement.

Monsieur Stéphane RÉNIER précise que cette démarche permettra de personnaliser les demandes d'intervention auprès des propriétaires.

Monsieur Christian LAPORTE fait remarquer que rue Lannoy il y a trois ponts à refaire. Monsieur Le Maire répond que ces trois ponts qui sont au-dessus du fossé d'échelle sont effectivement un des éléments qui freinent l'eau mais qu'il n'y a pas que ça car l'eau vient taper le pont puis passe par-dessus et s'étale. Il doit y avoir un autre élément qui ne se contente pas de freiner l'eau mais qui l'arrête.

Monsieur Le Maire souligne que lors de la montée des eaux du 16 janvier 2023, l'eau venait de Balinghem et les Marais étaient gorgés d'eau.

Monsieur Christian LAPORTE confirme cela en expliquant que l'eau descend de l'ancien forage et que comme Balinghem est plus haut, l'eau revient vers Andres (cuvette).

Monsieur Le Maire est d'accord mais il dit que l'eau devrait quand même partir. Il suppose la présence d'un « entonnoir ».

Monsieur Christian LAPORTE expose que la seule solution est de déverrouiller la rue Lannoy, mais pour cela, il faut que les fossés soient impeccables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'accepter le financement de ce relevé altimétrique rue Lannoy, par la Municipalité, et de valider le devis de l'agence de géomètres BPH pour la somme de 2 015.00 € HT soit 2 418.00 € TTC.

Monsieur Le Maire précise que si nécessaire, quelques points de relevé supplémentaires seront ajoutés au tarif de 260.00 € HT le point.

12) Installation d'une épicerie dans la commune

Délibération afférente : DEL 09-2023

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal avoir été sollicité par la société BOXY afin de lui permettre l'installation d'une mini-épicerie automatique dans la commune. Il ajoute que d'avoir une épicerie traditionnelle ne serait sûrement pas possible car l'activité ne permettrait pas d'en dégager un salaire.

Monsieur Le Maire demande si chacun a lu les documents transmis et présente une vidéo du concept.

Monsieur Le Maire demande aux élus de l'opposition de donner leur avis car son groupe a déjà été consulté sur cette implantation.

Monsieur Guy CANELLE demande ce que cette installation va rapporter à la commune. Monsieur Le Maire répond que la convention prévoit que BOXY verse 100 €/an à la Municipalité, mais qu'avant tout cela apporte un service à la population.

Madame Christiane GLORIAN demande si l'épicerie sera accessible à tous, y compris pour les personnes âgées car l'utilisation du smartphone pourrait rendre cela compliqué.

Monsieur Le Maire souligne avoir posé la même question au responsable de chez BOXY qui lui a répondu en lui demandant ce qu'était une personne âgée. Il précise n'avoir pas su répondre, chose que dit comprendre Madame Christiane GLORIAN car des personnes de 50 ans ne vont pas savoir le faire et d'autres de 85 ans vont savoir. Mais elle maintient qu'une catégorie de la population n'aura pas accès à l'épicerie.

Monsieur Le Maire explique que, comme cela lui a été dit, il n'y aura jamais 100% d'utilisateurs et ce n'est pas parce que le 100% n'est pas atteint qu'on ne doit rien faire.

Monsieur Joël FONTAINE demande si les produits proposés seront adaptés à la population. Monsieur Le Maire répond qu'au départ ils mettront un panel de produits et qu'au fur-et-à-mesure, ils adapteront aux besoins des usagers. Par contre, il n'y aura pas de concurrence aux produits locaux (pain, pommes-de-terre...). Les produits vendus seront avant tout des produits de première nécessité, les produits de dépannage comme le lait, la farine, les pâtes... Il n'y aura pas de vente d'alcool et de surgelés.

Monsieur Joël FONTAINE demande comment ils vont se positionner en termes de tarifs.

Monsieur Le Maire répond que les tarifs seront les mêmes que ceux pratiqués dans les enseignes de style « contact ». Donc forcément un peu plus cher que dans un hypermarché.

Madame Christiane GLORIAN expose que cette épicerie sera forcément branchée à une prise de courant. Elle souhaite savoir si cette dépense électrique sera à la charge de la commune.

Monsieur Le Maire répond négativement et précise que BOXY va se créer un compteur.

Monsieur Le Maire demande si sur le principe, les élus sont d'accord pour autoriser cette implantation. Personne n'y oppose d'objection.

Monsieur Le Maire aborde le côté technique de cette implantation. Il explique que pour toute la partie installation, celle-ci est 100% à la charge de BOXY, y compris la nécessité de décaisser un peu pour installer le container.

Il ajoute que si la société BOXY décide de partir, elle aura à sa charge complète la remise en état du site. Monsieur Le Maire précise que BOXY devra se créer son propre compteur, complètement indépendant. De plus, comme la société BOXY prend tout à sa charge, y compris le risque que cela ne fonctionne pas, elle demande que le tarif de la convention ne soit pas trop élevé, soit 100 euros par an.

Monsieur Le Maire explique que la société BOXY a choisi la commune d'Andres parce que :

- Commune d'environ 1 600 habitants, soit une des plus grandes de la CCPO, après Guînes, Ardres et Licques.
- Commune rattachée à Balinghem en termes de proximité
- Présence d'une salle de sport
- Présence d'une école

De ce fait, la société BOXY a estimé pouvoir dégager un chiffre d'affaires annuel d'environ 100 000 euros (estimation : panier moyen autour de 10 euros – 30 passages par jour).

Monsieur Le Maire précise avoir demandé s'il était possible de modifier la couleur du container (rouge) mais la réponse de BOXY a été négative car cela tient à leur identité.

Monsieur Le Maire explique que la convention est un engagement de 3 ans mais le contrat pourrait être dénoncé avant en faisant prévaloir l'intérêt général. Par contre, au bout de 6 mois de période d'essai, la société BOXY peut partir si les ventes effectuées ne répondent pas aux objectifs fixés.

Monsieur Le Maire informe que même si la Commune s'engage maintenant, l'installation de l'épicerie ne se fera pas avant 2024. Il explique que cette société est déjà installée en Ile-de-France et qu'elle souhaite maintenant s'implanter dans les Hauts-de-France mais pour cela, elle doit d'abord trouver plusieurs sites d'installation et se munir d'un entrepôt pour la logistique.

Monsieur Le Maire justifie que la guerre en Ukraine et l'explosion des coûts financiers en général a entraîné un ralentissement du déploiement de la société BOXY.

Monsieur Le Maire dit que dans 6 mois, si la Municipalité change d'avis pour une raison quelconque et que l'implantation n'a pas encore débuté, il sera possible d'abandonner. Il ajoute avoir demandé si d'autres containers allaient être installés dans le secteur mais la réponse a été négative car par exemple la commune de Balinghem n'entre pas dans les critères puisqu'il faut avoir au minimum 1 500 habitants. De plus, les grandes communes ne les intéressent pas non plus car elles disposent déjà de tous les commerces de proximité.

Monsieur Le Maire informe que l'implantation de l'épicerie est prévue le long de la salle de sport, à côté des containers à verre car :

- Visible de la rue
- Présence de places de stationnement
- Lieu de passage généré par la salle de sport et par l'école

Monsieur Le Maire ajoute s'être renseigné auprès du café et les acheteurs potentiels n'ont pas en projet de vendre de l'épicerie car cela représente trop de logistique pour peu de gain.

Monsieur Le Maire fait à nouveau un tour de table et tous les élus émettent un avis favorable à cette installation.

Monsieur Joël FONTAINE pense que l'idée est bonne et que c'est toujours mieux que rien.

Madame Mathilde VANHAECKE dit que c'est BOXY qui prend tous les risques, que ça ne coûte rien à la commune. Il n'y a que des avantages à en retirer

Madame Christiane GLORIAN souligne que ça dépannera et fera faire des économies de carburant.

Monsieur Guy CANELLE demande si dans le projet de rénovation du centre du village, Monsieur Le Maire n'avait pas prévu la plantation de végétaux le long de la salle de sport.

Monsieur Le Maire dit qu'il entend cela mais que les plantations pourront se faire autour. De plus, il ajoute que quand il voit l'état du pourtour des poubelles à verre et la quantité de débris à cet endroit que doit gérer la commune, il pense que mettre des plantations le long de la salle de sport va être compliqué.

Monsieur Le Maire dit que le container de l'épicerie sera peut-être plus beau que ce qu'il y a déjà à cet endroit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'accepter l'implantation d'une épicerie automatique BOXY dans la commune et d'autoriser Le Maire à signer la convention fixant les conditions de cette implantation.

13) Financement de la course cycliste

Délibération afférente : DEL 10-2023

Monsieur Le Maire exprime que la course cycliste aura encore lieu cette année. Elle se dénomme toujours « l'échappée des deux communes », en partenariat avec la ville de Guînes, et se déroulera le samedi 10 juin 2023.

Monsieur Le Maire présente le devis d'un montant de 1 165 euros et précise que tout y est compris (prix de la course, arbitrage, secours...). Il ne restera à la commune que de trouver les signaleurs.

Monsieur Olivier CADET précise que seule la moitié du devis (soit 582.50 euros) sera à la charge de la commune, l'autre partie étant endossée par la commune de Guînes.

Monsieur Le Maire souligne que cette année la course féminine n'aura pas lieu. Il y aura une course mixte minimes / cadets. Il ajoute que le parcours sera le même que l'an passé.

Il explique avoir reçu les élus de Guînes qui trouvent beaucoup d'avantages à faire la course car ça met de la vie au Marais de Guînes. De plus, c'est positif car c'est un projet entre deux communes.

Monsieur Christian LAPORTE demande si le parcours passera par le chemin Moutons car il est abîmé. Monsieur Le Maire lui répond affirmativement et précise que les trous seront rebouchés, comme l'an dernier. Monsieur Christian LAPORTE dit que le problème est que deux jours après, il n'y a déjà plus rien.

Monsieur Le Maire répond qu'il va trouver une autre solution pour réparer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur Le Maire, à savoir de financer l'organisation de la course cycliste du 10 juin 2023, en réglant la somme de 582.50 euros TTC auprès de l'Union Vélo Club de Calais.

14) Financement de la soirée gaming

Délibération afférente : DEL 11-2023

Monsieur Le Maire explique que la manifestation autour des jeux vidéo sera renouvelée les 28 et 29 avril 2023. Il ajoute que l'an dernier les consoles avaient été louées auprès d'un prestataire pour la somme de 950.00 € mais que ce dernier a fermé.

Monsieur Le Maire souligne qu'il est possible d'avoir recours à une association dunkerquoise qui existe depuis 20 ans et qui ne fait que ça. Elle vient et s'occupe de tout (prêt du matériel, installation, branchement,...).

Monsieur Le Maire informe que ce même week-end, le Comité des fêtes va offrir le « drone parc » c'est-à-dire que va être installé un espace de 10m/10m et de 4 m de haut, avec un filet de protection. Des moniteurs seront présents pour proposer une initiation au pilotage des 4 drones disponibles. Cette animation sera ouverte aux petits comme aux grands.

Madame Christiane GLORIAN dit que la manifestation GAMING aurait pu aussi être gérée par le Comité des fêtes. Monsieur Le Maire répond que le Comité des fêtes met déjà 500 euros pour le « drone parc » et il faut savoir que les dépenses faites annuellement sont déjà importantes (châteaux gonflables, spectacle de Noël...). Il ajoute que c'est aussi à la Municipalité de faire bouger et de donner un peu

d'animations aux jeunes. Si la Municipalité n'est pas en capacité et n'a pas la volonté de le faire, il n'y aura pas de lien social (faire sortir les gens, discuter).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur Le Maire, à savoir de financer la manifestation GAMING des 28 et 29 avril 2023, en réglant la somme de 750.00 euros TTC auprès de l'association FORMU-L@N.

15) Convention pour le prêt de la salle de sport à la COB de Fréthun

Délibération afférente : DEL 12-2023

Monsieur Le Maire explique qu'il a été destinataire d'une demande de la **CO**mmunauté de **Br**igades de la gendarmerie de Fréthun lui demandant le prêt de la salle de sport afin de pouvoir y exercer des activités sportives.

Monsieur Le Maire propose d'autoriser ce prêt par la Municipalité à titre gracieux mais qui permet indirectement d'avoir les gendarmes qui passent dans la Commune. Il ajoute que de plus, c'est un service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à prêter la salle de sport à la **CO**mmunauté de **Br**igades de la gendarmerie de Fréthun et approuve le projet de convention présenté ce jour.

16) Études de demandes de subventions diverses

Délibérations afférentes : DEL 13-2023 – DEL 14-2023 – DEL 15-2023

Monsieur Le Maire explique avoir été destinataire de trois demandes de subventions par des associations. Celles-ci ont été soumises aux élus :

- Les clowns de l'espoir
- Ardeva 59/62
- Espoir littoral services

Monsieur Olivier CADET dit que la Municipalité pourrait peut-être faire un petit geste pour l'association « les clowns de l'espoir ».

Madame Christiane GLORIAN est d'accord car cela concerne des enfants hospitalisés.

Monsieur Le Maire approuve mais ajoute qu'il faut fixer une limite.

Monsieur Olivier CADET propose de verser la somme de 100 euros à l'association « les clowns de l'espoir ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros à l'association « Les clowns de l'espoir ».

Monsieur Le Maire souligne qu'il est dommage de ne pas connaître leur besoin car il aurait été possible d'acheter quelque chose et de leur donner.

Monsieur Le Maire propose de ne pas verser de subvention à l'association « ARDEVA 59/62 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle à l'association « ARDEVA 59/62 » au titre de l'année 2023.

Monsieur Le Maire propose de ne pas verser de subvention à l'association « Espoir Littoral Services ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle à l'association « ESPOIR LITTORAL SERVICES » au titre de l'année 2023.

17) Communiqué du Maire

- Monsieur Le Maire explique que des sous-compteurs seront installés pour le gaz et l'électricité dans les bâtiments communaux afin d'identifier les points « chauds » en termes de consommation énergétique.
Cela donnera des éléments supplémentaires lors de l'étude thermique qui sera menée dans les bâtiments communaux.
Il précise que cette démarche est subventionnable par le SyMPaC, sur présentation des factures acquittées pour le mois de septembre.
- Monsieur Le Maire informe les élus de l'ouverture d'une classe ULISS dans la commune en septembre 2023 et précise que cela est une chance car il est rare qu'une telle classe soit ouverte dans une commune de notre strate. Cette classe aura besoin d'un local pouvant accueillir environ 12 enfants de façon temporaire.
De ce fait, la commission travaux s'est réunie et a décidé de remettre au propre la salle de l'ancienne mairie : suppression de l'escalier qui mène à l'étage et fermeture de la trémie (gain de chaleur), changement de la fenêtre car encore en simple vitrage (déperdition énorme, pose d'une petite rambarde à l'escalier, peinture, ...). Il ajoute qu'une ouverture sera créée entre l'ancienne mairie et la médiathèque afin de relier cette salle à l'école, ce qui est important puisqu'il est ici question d'inclusion (lien de passage pour bien montrer qu'il s'agit de la même école). Les travaux seront normalement réalisés lors des prochaines vacances scolaires mais devront être terminés fin juin 2023 afin de libérer du temps cet été pour d'autres choses.
- Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'association COXWEN CLUB organisera le meeting de ses 25 ans les 27 et 28 mai 2023 au stade d'Andres. Pour remercier la Municipalité de cet accueil, l'association COXWEN CLUB a décidé de faire don d'un pourcentage de leur recette du week-end pour équiper la classe ULISS, mais aussi d'ouvrir une cagnotte Leetchi car elle se veut solidaire par rapport au milieu du handicap.
Monsieur Le Maire exprime que par ce geste qui est noble, l'association COXWEN CLUB fait une belle action.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que concernant « la haie des granges », il a appris en concertation avec les propriétaires actuels, qu'il y a un chemin communal d'environ 1m50 de large allant de la haie des granges jusque la voie douce.
Il ajoute que d'ici environ deux mois, la Commune va réunir les propriétaires de « la haie des granges » ainsi que Monsieur DECROCC afin de pouvoir récupérer ce chemin. Il précise qu'un bornage sera à prévoir.
Madame Christiane GLORIAN demande s'il s'agit bien du chemin qui va de la Haie des granges jusqu'à la ferme. Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit du chemin le long de chez Monsieur Jean-Marc FASQUEL.
Madame Christiane GLORIAN dit ne jamais avoir connu de chemin communal à cet endroit.
Monsieur Le Maire répond être allé voir des andrésiens assez anciens comme Monsieur Grégory ELMERICH qui lui a confirmé cette existence.
- Monsieur Le Maire informe les élus que le Dossier de Consultation des Entreprises pour la salle des fêtes sera prêt dans une bonne semaine.
- Concernant l'incendie de la salle des fêtes, Monsieur Le Maire précise qu'une nouvelle réunion

d'experts se tiendra le 29 mars 2023 car ENEDIS pourrait peut-être accepter un accord à l'amiable. Toutefois il précise avoir dit à GROUPAMA de quand même continuer pour le moment sur le dossier pour le Tribunal et la Municipalité verra ce qui va le plus vite.

- Monsieur Le Maire informe les élus que les services du Département vont prochainement lui communiquer les plans des nouveaux aménagements en termes de sécurité routière pour la route des Attaques et pour la rue du pont.
Monsieur Le Maire précise que ces aménagements seront temporaires (phase de test dans le but de faire baisser la vitesse). Il ajoute qu'une réunion publique sera programmée pour connaître l'avis des Administrés.
Monsieur Le Maire ajoute que ce sont des axes très fréquentés et à vive allure.
Il n'y aura pas de décisions prises avant cet été car il faut déjà voir ce qu'en pensent les riverains.
Monsieur Le Maire souligne que dans la rue Lannoy, il y a aussi les mêmes problématiques de la grande quantité de véhicules qui y circulent et de la vitesse excessive. Donc les décisions prises seront bénéfiques à la fois pour la préservation de la voirie, pour la sécurité routière et pour la conservation de l'aspect naturel de cette rue.
- Monsieur Le Maire souligne la problématique de la rue Lannoy (effondrement de la voirie, vitesse excessive des véhicules) et précise qu'une réunion publique sera organisée afin d'aborder les solutions possibles. Il ajoute que de rénover cette rue serait très compliqué et que la question qui se pose est de savoir s'il ne faut pas mettre cette rue à sens unique ou la fermer sur une partie (« cul de sac » avec création d'une zone piétonne). Seuls les tracteurs pourraient passer pour rejoindre leurs champs. Le but étant de préserver la voirie au maximum.
Monsieur Le Maire précise que c'est une grande discussion qu'il faudra lancer avec les administrés et que la Municipalité se fiera aux avis des riverains.
- Monsieur Le Maire explique que concernant la défense incendie, le premier rapport est arrivé avec une estimation de travaux d'environ 700 000 euros. Il ajoute recevoir de nouveau B.P.H, les pompiers et le SIRA le mercredi 15 mars 2023 afin de trouver des solutions pour réduire les coûts d'investissement. Il précise que dans certaines rues, le SIRA pourrait participer financièrement (entre 45% et 55% - avec le reste à charge pour la commune et le coût de la tranchée divisé en deux) mais que pour la rue Lannoy, il est très mitigé car il n'y a pas beaucoup d'habitations, et peu de débit, et qu'il faudrait peut-être trouver d'autres solutions (création de bâches, citernes à enterrés ... mais nécessitant l'achat du terrain par la commune).
Monsieur Le Maire précise avoir demandé un rapport complet et qu'il sera transmis prochainement aux élus, incluant les textes de Loi sachant que les débits n'ont pas changé depuis 1967. Il ajoute qu'il y a eu beaucoup de nouvelles habitations mais que le réseau de défense incendie n'a pas été ajusté.
Monsieur Le Maire souligne que pour les rues des écoles et de l'église, des poteaux à incendie supplémentaire ont été installés avec des débits supérieurs à 84 m³/h sachant que la norme est de 60 m³/h. Le réseau a donc été refait pour ces deux rues et des amorces supplémentaires ont été créées (haie des Granges et Chemin de la motte).
- Monsieur Le Maire explique qu'il sera prochainement question de s'interroger sur l'avenir du préfabriqué « Rotrude ». Il préconise pour cela une étude de la structure pour savoir s'il vaudrait mieux le détruire ou le rénover (bardage extérieur, isolation, réfection de la toiture, placo ...).
- Monsieur Le Maire informe que la construction du bâtiment périscolaire a débuté il y a deux semaines, que le sous-bassement est fait, que la dalle sera coulée le mercredi 1^{er} mars et que l'élévation débutera vers le 20 mars, soit dans les temps.
- Monsieur Le Maire informe que la semaine de la bienveillance aura lieu entre le 27 mars et le 02 avril 2023. Beaucoup d'animations seront organisées en partenariat avec l'école, le Comité des fêtes, le CCAS, les associations sportives et l'association « handi-chiens ».

- Monsieur Le Maire informe qu'il y a un problème avec l'éclairage public de la Résidence du Clairsou. Il explique avoir été appelé le 31 décembre 2022 car un poteau était tombé au sol. Il ajoute avoir constaté que tous les poteaux, qui ont plus de 40 ans, sont corrodés. Monsieur Le Maire précise que les poteaux de la résidence de la Rivière ont déjà été changés.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal avoir demandé un rendez-vous auprès de Madame La Sous-Préfète concernant notamment le sujet d'ARARAT. Il explique souhaiter une table-ronde avec les services de l'État et la CCPO car chacun tient l'autre pour responsable.
- Monsieur Le Maire informe les élus avoir également demandé un rendez-vous auprès du Président des Wateringues car normalement les collectivités doivent recevoir au 30 mai la liste des investissements pour l'année n+1 (article 23) et que ce n'est jamais arrivé. Il ajoute avoir lu dans un mail que les Wateringues n'ont réalisé aucun investissement depuis 2009 alors que le long du SMIRTOM, vers Les Attaques, toutes les berges ont été renforcées. Monsieur Le Maire se dit surpris de ces propos car il s'agit justement bien là d'investissement. Monsieur Le Maire ajoute que lors de cette réunion, il souhaite également savoir comment vont être gérées les inondations car il a été dit lors des fortes précipitations du 16 janvier 2023 que toutes les pompes étaient en service et cela est faux. Il précise avoir demandé une réunion élargie et avoir mis Madame La Sous-préfète en copie.
- Monsieur Le Maire revient sur le changement de mode de transmission des documents aux élus qui sont maintenant déposés sur le NAS « élus » (partie du serveur mairie accessible aux élus). Il ajoute qu'un accès au WIFI sera prochainement possible en mairie (accès « invités »). Monsieur Le Maire précise que cela est non seulement un confort de travail pour la secrétaire en charge de communiquer les documents mais que cela permet aussi d'établir une traçabilité des connexions. De plus, les documents resteront accessibles dans le temps. Monsieur Le Maire rappelle aux élus que selon le C.G.C.T, les documents préparatoires doivent rester confidentiels dès lors qu'ils n'ont pas été délibérés et que les codes d'accès au NAS sont individuels. Madame Christiane GLORIAN demande combien de temps les documents resteront accessible dans le NAS. Monsieur Le Maire répond qu'ils y resteront car l'idée est de retrouver facilement les documents.
- Monsieur Le Maire explique qu'actuellement, il travaille avec Monsieur Anthony VALENTIN sur une modernisation de l'accès aux documents pour le public, et cela à partir du serveur NAS acheté du temps de Monsieur Bruno BENEDETTI (installation d'une borne ou d'un PC à l'accueil de la Mairie pour libérer le couloir de tous les affichages).
- Monsieur Le Maire informe les élus avoir demandé à Monsieur Stéphane RÉNIER de faire un point sur le régime circulatoire de la commune. L'ensemble des arrêtés permanents seront réactualisés et accessibles à l'ensemble des administrés.
- Monsieur Le Maire précise que, comme annoncé lors de ses vœux à la population en janvier 2023, toutes les missions à effectuer (une centaine pour le moment) ont été inscrites dans un fichier et qu'elles sont ensuite attribuées. Il ajoute qu'il s'agit d'une grande feuille de route.

18) Questions diverses

Néant

Clôture de la séance à 20h53

